



HARAS DU SOLEIL

PONEY (+ 6 ans) tarifs 2021-2022

Les reprises durent 1 heure et sont encadrés par un moniteur diplômé d'état. Prévoir d'arriver 15mn à l'avance pour s'occuper de leur poney et de repartir 15 mn après.



Cavaliers de passage

- **PACK 1 HEURE DE PASSAGE** 24 €

(NB : tarif global comprenant usage installations sportives pour 15.16 € ht tva à 5.5%, et 6.66 € ht enseignement tva à 20 %)

- **PACK CARTE DE 5 HEURES** 110 € (soit 22 € la séance)

(NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 69.51€ ht tva à 5.5%, et 30.55 € ht enseignement tva à 20 %)



Futurs membres

- **PACK DECOUVERTE 3 HEURES** 39 € (soit 13 € la séance)

(valable 1 mois sur 3 séances, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 15/11/2021)

(NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 18.48 € ht tva à 5.5%, 9.24 € ht de familiarisation avec le cheval tva 5.5%, et 8.125 € ht enseignement tva à 20 %)



Inscription à l'année (cavaliers membres)

<u>Devenir Membre – 18 ans</u> Droit d'entrée au pro rata de l'année : janvier : 55 €, avril : 40 € juillet : 25 €	Droit d'entrée annuel (la 3 ^{ème} offerte)	80 € par an	
	Licence 2022 (obligatoire)	25 € par an	
<u>Pack Forfait annuel 1 ou 2 séances par semaine</u> Engagement annuel sur 32 ou 64 séances de septembre à juin, non remboursable mais reportable sur raison médicale. Règlement du forfait annuel en début d'année et encaissement au début de chaque trimestre (septembre, avril et juin)	1 séance par semaine	510 € / an Soit 170 € / trimestre Soit 15.9 € / séance	Ce prix comprend : *usage des installations pour 322.27 € ht par an tva à 5.5% *enseignement 141.66 € ht tva à 20 %
	2 séances par semaine	855 € / an Soit 285 € / trimestre Soit 13.3 € / séance	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 570 € ht par an tva à 5.5% *enseignement 237.50 € ht tva à 20 %
<u>Forfait trimestriel 1 ou 2 séances / semaine</u> Engagement sur 1 trimestre de septembre à décembre pour 13 séances, janvier à mars pour 9 séances (1 semaine de fermeture fin janvier incluse) ou avril à juin pour 10 séances (inclus pont de l'ascension chômé à partir du mercredi) Règlement en début de trimestre	1^{er} trimestre (13 séances)	245 € Soit 18.9 € la séance	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour : 154.81 € ht par an tva à 5.5% trimestre 1 et 107.42 € ht pour trimestre 2 et 119.43 ht trimestre 3 *enseignement 68 € ht tva à 20 % pour le trimestre 1, 47.22 ht trimestre 2 et 52.50 ht trimestre 3
	2^{eme} trimestre (9 séances)	170 € Soit 18.9 € la séance	
	3^{eme} trimestre (10 séances)	189 € Soit 18.9 € la séance	
<u>Règlement à la séance</u>	1 séance	21 €	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 13.27 € ht par séance tva à 5.5% *enseignement 5.83 € ht tva à 20 %

Reglementation des inscriptions (extrait du reglement intérieur)

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation, une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattraper sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 ou 2 fois par semaine en fonction du forfait choisi, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier du lundi 24/01/2022 au dimanche 30/01/2022. Durant le pont de l'ascension (du mercredi 25/05/2022 au dimanche 29/05/2022), les cours n'ont pas lieux.
- Les trimestres 2 heures par semaine : le fait de monter une 2eme fois dans la semaine avec un forfait trimestriel entraine une réduction sur le prix du 2eme forfait. Les prix passent donc en forfait trimestriel 2h/semaine à :
 - 1^{er} trimestre : 411 €
 - 2eme trimestre : 285 €
 - 3eme trimestre : 316 €Tout compris usage des installations et enseignement
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical